



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES
☎ 03.26.41.25.72
✉ contact@4cvs.fr
www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents: Christine AMBOLLET, Liliane BERECHÉ, Jacky BERTON, Christian BURGAIN, Jean-Claude CABART, Patrick CAUTRUPT, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Joël DELISSE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jean-Pierre DRALET, Sophie DRALET, Claudine DUBECHOT, Laura DUCAT, Carole GANSTER, Jean-Jacques GARCIA, Hugues GERARDIN, Maryline GIRONDE, Laurent GRAFTIAUX, Franck GRESLON, Claude GUICHON, Jean-Luc GUILLOT, Caroline ISSENHUTH, Isabelle IVA, Jean-Claude JOFFRES, Régine LABROCHE, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Sylvain LANFROY, Isabelle LAROSE, Pierre LE GUILLOU, Laurence LE GUINIO SQUELART, Laurence LEBLANC, Michel LECOCQ, Christophe LESSERTEUX, Michel LINARD, Sabrina MOKRANI, Roger MOSNIER, Jean-Marie MOUGEOT, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Alain PAUPHILET, Philippe REMIET, Benoit PRIEUR, Christian SEYS, Hélène SIMON, Coralie SOUDANT, Daniel STOLL, Ghislaine MAIRESSE, Stéphane TRAIN, Pascal TRAMONTANA, Viviane WIRBEL, Saïd YACOUBI

Etaient représentés : Grégory CHAMARAC par Jean-Claude CABART, Thierry DAUSSEUR par Claude GUICHON, Catherine GRENIER par Liliane BERECHÉ

1. Affaires générales

a. Désignation des membres des commissions

Afin d'aider au fonctionnement de la 4CVS, sept commissions sont créées **à l'unanimité**, elles ont pour rôle de préparer des dossiers, chacune dans leur domaine, afin de les présenter en bureau puis en conseil communautaire.

Les conseillers communautaires se sont portés candidat lors du précédent conseil, il est nécessaire de les élire. Le Président demande si ces élections peuvent se faire à main levée, aucun conseiller ne s'y opposant, il est procédé au vote. Ainsi les commissions sont composées comme suit :

Commission des Finances : Jean-Marie TASSINARI, Franck GRESLON, Pascal TRAMONTANA, Claude GUICHON, Michel NICOMETTE, Vivianne WIRBEL, Philippe REMIET, Daniel STOLL, Joël LAGNEAUX, Sylvain LANFROY, Coralie SOUDANT, Thierry DAUSSEUR, Stéphane RUMMEL, Hélène SIMON, Michel LINARD, Caroline ISSENHUTH, Charles de COURSON.

Commission Scolaire : Carole GANSTER, Pascal TRAMONTANA, Claude GUICHON, Claudine DUBECHOT, Isabelle IVA, Sabrina MOKRANI, Laurence LEBLANC, Laura DUCAT, Liliane BERECHÉ, Catherine GRENIER, Michel LECOCQ, Caroline ISSENHUTH, Hugues GERARDIN, Charles de COURSON.

Commission Voirie : Jean-Jacques GARCIA, Franck GRESLON, Claude GUICHON, Jean-Marie MOUGEOT, Pierre LE GUILLOU, Henry CHAMPENOIS, Jean-Claude CABART, Serge LADROIT, Christian SEYS, Christophe LESSERTEUX, Jean-Claude JOFFRES, Thierry DAUSSEUR, Patrice

CAUTRUPT, Saïd YACOUBI, Jean-Pierre DRALET, Laurent GRAFTIAUX, Stéphane TRAIN, Jacky BERTON, Christian BURGAIN, Gérard MUNIER, Gérard CHRETIEN.

Commission Assainissement : André DESANLIS, Claude GUICHON, Pierre LE GUILLOU, Philippe REMIET, Jean-Claude CABART, Grégory CHAMARAC, Christian SEYS, Patrice CAUTRUPT, Saïd YACOUBI, Jean-Pierre DRALET, Michel LECOCCO, Jean-Luc GUILLOT, Stéphane TRAIN, Christian BURGAIN, Hugues GERARDIN, Joël DELISSE, Gérard CHRETIEN.

Développement Economique : Jean-Jacques GARCIA, Carole GANSTER, Claude GUICHON, Henry CHAMPENOIS, Daniel STOLL, Sophie DRALET, Christophe LESSERTEUX, Joël LAGNEAUX, Stéphane RUMMEL, Hélène SIMON, Alain PAUPHILET, Alain DEPAQUIS, Jean-Luc GUILLOT, Jacky BERTON.

Cadre de Vie : Laurence LE GUINIO SQUELART, André DESANLIS, Claude GUICHON, Jean-Marie MOUGEOT, Isabelle LAROSE, Vivianne WIRBEL, Roger MOSNIER, Isabelle IVA, Christine AMBOLLET, Daniel STOLL, Sabrina MOKRANI, Grégory CHAMARAC, Serge LADROIT, Régine LABROCHE, Sylvain LANFROY, Coralie SOUDANT, Laura DUCAT, Alain PAUPHILET, Alain DEPAQUIS, Marie-Line GIRONDE.

Personnel : Jean-Marie TASSINARI, Pascal TRAMONTANA, Claude GUICHON, Isabelle LAROSE, Claudine DUBECHOT, Christine AMBOLLET, Sophie DRALET, Régine LABROCHE, Sylvain LANFROY, Laurence LEBLANC, Hélène SIMON, Marie-Line GIRONDE, Hugues GERARDIN.

L'ensemble des membres a été élu à l'unanimité.

b. Désignation des représentants au Comité Technique, au CNAS, à la CAO, à la CIID

Comité technique : Il est composé de 6 représentants du personnel élus (3 titulaires et 3 suppléants) et de 6 représentants de la collectivité (3 titulaires et 3 suppléants) désignés par arrêté de l'autorité Territoriale.

Représentants du personnel		Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Mme Agnès LAMAILLE	M. Jean-Claude CABART	M. Claude GUICHON	M. Sylvain LANFROY
Mme Virginie PLATEAU	Mme Claudine DUBECHOT	Mme Hélène SIMON	Mme Marie-Line GIRONDE
	M. Henry CHAMPENOIS	M. Pascal TRAMONTANA	M. Hugues GERARDIN
Résultant d'une élection ou d'un tirage au sort ou d'une attribution		Résultant de la désignation par arrêté de l'Autorité Territoriale	

Faute de candidats parmi les agents lors des élections, les suppléants ont été désignés parmi les élus. Un poste reste vacant, il était occupé par un agent qui n'a pas souhaité renouveler son contrat.

CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) : Mme Simon, Vice-Présidente en charge du Personnel propose sa candidature au poste de délégué. Elle est élue à l'unanimité.

CAO (Commission d'Appel d'Offres) : La CAO est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Mrs Lanfroy, Tramontana, Dausseur, Gérardin et Stoll se sont portés candidats pour les postes de titulaires ainsi que Mme Dubéchet, Mrs Depaquis, Cabart, Lecocq et Champenois pour les postes de suppléants. Le Président demande s'il y a d'autres candidats et met aux votes. La commission est donc ainsi constituée à l'unanimité.

CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : La DDFIP nous indique qu'il est nécessaire de renouveler la CIID suite aux élections. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Elle est composée du Président de l'EPCI, de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. La DDFIP demande que la 4CVS

propose une liste de contribuable en nombre double c'est-à-dire 40 personnes plus le Président.
Le bureau propose au conseil de désigner le Président, les 39 maires et M. de Courson.

Cette proposition est **validée à l'unanimité**.

c. Pouvoir de police

Le Président rappelle la réglementation en matière de pouvoir de police :

L'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dès lors que sont transférées à l'EPCI les compétences relatives à l'assainissement, à la collecte des déchets ménagers, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la voirie, à l'habitat, le pouvoir de police spéciale lié à ces compétences est automatiquement transféré du maire au président de l'EPCI.

Toutefois, dans les six mois du transfert de la compétence à l'EPCI ou de l'élection de son président, chaque maire peut s'opposer, par arrêté, au transfert de son pouvoir de police relatif à certaines ou à l'ensemble de ces compétences. Les pouvoirs de police spéciale du président de l'EPCI cité par l'arrêté du maire ne s'appliquent alors plus sur le territoire de la commune. De la même manière, dès lors que le maire d'une commune s'est opposé au transfert de tout ou partie de ses pouvoirs de police spéciale, le président de l'EPCI peut, dans le délai d'un mois suivant celui de six mois pendant lesquels les maires pouvaient faire opposition, renoncer par arrêté à tout ou partie des pouvoirs de police spéciale qui lui sont transférés. Ce renoncement s'applique alors sur l'ensemble des communes du périmètre de son EPCI.

Une commune s'étant opposée au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale, le Président a décidé de renoncer, par arrêté, au transfert de ces pouvoirs.

d. Répartition du FPIC

Cette année le montant total du FPIC s'élève à 32 940 €. Comme chaque année, 3 possibilités de répartition du FPIC s'offrent à la 4CVS :

- Une répartition de droit commun définie par la DGFIP qui prévoit un montant de 21 619 € pour la 4CVS et 11 321 € à répartir aux communes (de 22 € pour St Jean devant Possesse à 2 020 € pour Sermaize les Bains par exemple)

- Une répartition à la majorité des 2/3 sans s'écarter de plus de 30 % par rapport à la répartition de droit commun.

- Une répartition dérogatoire libre à l'unanimité du conseil communautaire ou à la majorité des 2/3 des conseils municipaux qui devront se prononcer dans un délai de 2 mois suivant la notification des montants du FPIC.

La Directrice rappelle que depuis 3 ans, le FPIC est laissé en totalité à la 4CVS, en contrepartie, l'instruction des documents d'urbanisme est entièrement prise en charge par cette dernière. Pour info, la facture d'instruction des dossiers d'urbanisme pour les 6 premiers mois de 2020 s'élève à 16 660 €. Le président propose de reconduire cette mesure.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

e. Election au SDIS

Les élections au Conseil d'administration du SDIS ont lieu le 15/10/20.

Parallèlement, une réunion à Vitry le François est prévue le 30 septembre pour les communes relevant du secteur de 1^{er} appel du CS de Vitry. Cette réunion a pour but de présenter et d'échanger sur le projet de rénovation du Centre de Secours de Vitry le François.

f. Election à la Mission Locale

La mission locale, qui accompagne les jeunes vers l'emploi, procède au renouvellement de son conseil d'administration. Le 1^{er} collège est constitué d'élus, 3 communes doivent siéger au aux côtés de la Ville de Vitry, il est donc fait appel à candidature. Mme Issenhuth est candidate, elle est **élue à l'unanimité**.

g. Appel à candidatures pour la Marpa

Les statuts de la MARPA prévoient que 4 représentants de la 4CVS puissent siéger au Conseil d'administration de l'association. Ne s'agissant pas d'une compétence de la 4CVS, la Directrice rappelle que les volontaires peuvent se faire connaître ce soir mais que cela ne donnera pas lieu à un vote en conseil communautaire. Mmes Wirbel, Dubéchet, Ducat et Viot ainsi que M. Depaquis se portent volontaires.

2. Affaires scolaires

a. Effectifs de rentrée

Les effectifs actualisés sont les suivants :

	Effectifs année 2019-2020	Effectifs année 2020-2021	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	Evolution globale
Sermaize Maternelle	55	44	44		-20,00%
Sermaize Elementaire	74	63		63	-14,86%
Pargny	193	169	63	106	-12,44%
Heiltz le Maurupt	121	117	45	72	-3,31%
Vanault les Dames	109	115	41	74	5,50%
Vitry en Perthois	238	219	70	149	-7,98%
St Amand	160	153	61	92	-4,38%
Vauclerc	58	55	17	38	-5,17%
	1008	935	341	594	-7,24%

b. Protocole sanitaire

A ce jour, la 4CVS continue de procéder à la désinfection des écoles quotidiennement. Les enseignants doivent veiller à limiter au maximum le brassage des élèves.

Une évolution du protocole pourrait avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine.

La conduite à tenir en cas de suspicion de Covid nous a été remis par l'Education Nationale. Le changement principal réside dans le fait que ce n'est plus le Président de l'EPCI qui prend la décision de fermer l'école, c'est le Préfet qui décide seul des fermetures de classes ou d'école. L'unique interlocuteur de la 4CVS est l'inspectrice académique. La fermeture d'école n'aura lieu qu'en présence de 3 cas avérés.

c. Installations et travaux

Afin de faire face à une multitude de travaux à réaliser sur les écoles, le bureau propose de procéder de la même façon que pour la voirie, c'est-à-dire de rédiger un marché cadre afin d'atteindre un montant de travaux pouvant être subventionné. Les travaux envisagés sont :

- Couvrir les verrières dans les écoles de Saint Amand, Vauclerc et Vitry en Perthois
- Changer le sol de la restauration scolaire à Vanault les Dames
- Mettre en sécurité les entrées des écoles par la pose de visiophones
- Réaménager l'entrée de l'école de Saint Amand afin d'améliorer la sécurité des élèves et de l'arrêt de bus.
- Changer les luminaires de l'école de Vitry en Perthois (passage en led)
- Changements de portail...

Ces travaux pourraient être subventionnés dans le cadre de la DSIL exceptionnelle votée dans l'enveloppe de France Relance.

Le Président met aux voix la demande de subvention pour des travaux à hauteur de 200 000 €, cette demande **est approuvée à l'unanimité.**

3. Voirie

a. Adoption du vade-mecum

Afin de réaliser des travaux de voirie, le Président présente le vade-mecum permettant de ne rien oublier avant de faire les travaux. Celui-ci est **adopté à l'unanimité**.

b. Bilan financier des travaux 2018 et 2019

En 2018, la 4CVS a réalisé 13 chantiers de travaux dans 12 communes pour un montant total de 1 488 423 € HT subventionnés à hauteur de 482 234 €. La participation des communes s'élève à 150 868 € soit un montant de 855 321 € à la charge de la 4CVS.

En 2019, la 4CVS a réalisé 9 chantiers dans 7 communes pour un montant total de 1 151 470 € HT subventionnés à hauteur de 383 432 €. La participation des communes s'élève à 137 178 € soit un montant de 630 860 € à la charge de la 4CVS.

c. Situation des travaux 2020

Brusson : Les travaux sont en cours, il reste environ 2 semaines de travail, un supplément de 10 000 € a été validé afin de refaire la couche de surface du rond-point qui était très dégradée.

Jussecourt : Les travaux sont terminés, leur réalisation est satisfaisante.

Sogny en l'Angle : Le Siem est en cours d'intervention sur la commune pour encore 2 semaines environ, les travaux de voirie ne pourront intervenir qu'à la suite.

Charmont : Les travaux sont bien démarrés, le conseil municipal a décidé de modifier les travaux de la rue de la Bolaine. En effet, il était prévu de refaire la couche de surface mais la route étant trop dégradée, il est nécessaire de présenter un projet plus complet ultérieurement. Seul le rebouchage des trous sera effectué.

Vavray le Grand : Les travaux prennent du retard, la 4CVS attend en effet l'intervention du SIEM.

Vauclerc : Les travaux de voirie devraient bientôt démarrer, il reste environ 5 semaines de travaux sur les réseaux d'eau potable à faire en amont.

d. Programmation 2021

Initialement, les travaux prévus pour 2021 étaient la traverse d'Heiltz le Maurupt pour 750 000 €, la grande rue et la rue Bayard à Val de Vière pour 121 550 €, les rues Montgarnier, Ste Libaire, de Bronne, du stade et de la Fontaine à Vanault le Châtel pour 230 397 €, la Villa des Platanes à Sermaize les Bains pour 238 939 €, la rue du Canal et la rue St Thiebault à Vitry en Perthois.

Or la 4CVS ne sera pas en mesure de réaliser la traverse d'Heiltz le Maurupt en 2021 (750 000 €), en effet nous sommes hors délai pour être pris en compte par le Département. D'autre part, le réseau d'eaux usées doit aussi être remis à neuf. La programmation s'en trouve donc modifiée.

En lieu et place de la traverse, la commission voirie propose de réaliser tous les autres dossiers de voirie qui sont prêts, c'est-à-dire : la rue Ournier à Merlaut pour 84 483 €, la rue d'Adécourt à Plichancourt pour 231 221 €, la rue de la Glacière à Etrepy pour 158 400 € et diverses rues à Saint Amand pour 150 000 € soit 1 332 000 € de budget total d'investissement.

Le Président précise que ces estimations semblent plutôt élevés, il sera sans doute possible, en fonction des appels d'offres, d'ajouter un marché cadre supplémentaire afin de réaliser des travaux de moindre ampleur. Les communes sont invitées à préparer ces demandes.

4. Assainissement collectif

a. STEP d'Heiltz le Maurupt

Les travaux se terminent, la clôture est posée cette semaine. La station devrait être mise en service début octobre. Les roseaux ne pourront pas être plantés par les élèves du groupe scolaire des Trois Rivières, comme prévu pour des raisons sanitaires évidentes. La police de l'eau s'est rendue sur place la semaine dernière et a demandé de petits aménagements. Le Vice-Président s'assurera que l'entreprise les a bien pris en compte. Le coût total de la construction est de 542 513 €, il est conforme aux prévisions, 327 000 € ont déjà été réglés.

b. Résultat d'appel d'Offres réseaux eaux usées Heiltz le Maurupt, choix de l'entreprise

Afin de procéder à la réfection des réseaux rue des Raines et rue St Jean l'Evangeliste à Heiltz le Maurupt, la 4CVS a lancé un appel d'offres, 6 entreprises ont répondu avec des tarifs compris entre 374 682 € et 513 917 €. Le bureau propose de retenir l'entreprise SEETP Robinet pour un montant de 374 682 € option canalisations en fonte comprise justifiée par la profondeur des réseaux, qui se trouvent dans la nappe phréatique.

Ces travaux sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'eau, la DETR et le Département et les 20% restant seront financés par un prêt à taux zéro de l'Agence de l'eau.

Le choix de SEETP Robinet de Fains-Veel est **validé à l'unanimité**. L'entreprise est prête à travailler sous quinzaine.

Branchements HLM : Parallèlement, va être réalisé une dizaine de branchements pour un budget de 30 000 € subventionnée forfaitairement à 3 000 € par branchement soit une prise en charge quasi-totale.

Réseaux eaux usées traverse : Les travaux de voirie de la traverse sont reportés pour des questions de délais mais aussi car il est nécessaire de refaire les réseaux en amont rue de la Place, rue d'Ulmoiy et rue du Moulin. En effet, les passages caméra ont laissé apparaître un réseau complètement affaissé à certains endroits, il est donc indispensable de procéder à leur réfection en 2021 pour réaliser la traverse en 2022. Le coût est estimé à 300 000 €, il faut donc recruter un maître d'œuvre et demander les subventions afférentes.

c. Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre Station Vauclerc, option Charmont

Le cabinet G2C Altéréo a été recruté afin de procéder à l'étude de réhabilitation de la STEP de Vauclerc pour un montant de 37 593 €. Pour accélérer le dossier, il est maintenant nécessaire de consulter afin de retenir un maître d'œuvre.

La question se pose de reconstruire la STEP de Charmont en même temps afin de bénéficier de tarif plus avantageux et également de subventions.

Le conseil **valide à l'unanimité** le recrutement d'un Maître d'œuvre.

5. Ordures ménagères

a. Facturation en cours

Suite à l'impossibilité pour la Trésorerie de joindre le détail du nombre de levées à la facture, le Symsem a décidé de procéder à un envoi à part. Les administrés ont donc reçu cette semaine le détail de leurs levées. Parallèlement, le secrétariat a travaillé en lien avec Agedi afin d'établir la facturation. Une partie des factures a pu être envoyée mais il subsiste des problèmes sur une partie, le secrétariat travaille dessus. Le montant total pour le 1^{er} semestre 2020 s'élève à 456 871.47 € contre 473 400.25 € l'an dernier, ce qui traduit une réelle baisse du coût du service.

b. Transfert de la facturation au Symsem

Depuis le passage à la REOMi, le volume des OM résiduelles a fortement diminué.

La facturation avec un supplément à la levée pose de nombreux problèmes techniques et va générer pour les collectivités :

- Des justifications téléphoniques nombreuses alors que nous ne disposons pas des sources de données utilisées pour la facturation.
- Des contestations nombreuses
- Des montants d'impayés plus élevés
- Des conséquences budgétaires importantes en matière de trésorerie puisque le Symsem facturera en septembre et janvier alors que les titres de recettes seront en décalé et les règlements seront attendus à la 4CVS.

Aussi, le comité syndical a adopté le transfert au Symsem de la facturation, ce sera le Symsem qui facturera et encaissera les redevances et non la 4CVS. Ainsi, la 4CVS ne supportera plus les réflexions désagréables des administrés, la gestion téléphonique, le préfinancement des redevances et les impayés.

C'est pour ces raisons que le Président propose d'émettre un avis favorable au transfert de la facturation au SYMSEM. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

Le Symsem a décidé d'acquérir des bennes pour les déchetteries, (elles étaient jusqu'alors propriété de Suez) afin de ne plus être dépendant des collecteurs nationaux, seules entreprises à pouvoir mettre à disposition un nombre de bennes conséquent. 98 bennes ont donc été achetées pour 436 000 € subventionnés par la DETR à hauteur de 30%. C'est la société Thiévin et fils, basée dans l'Orne, qui a remporté le marché. A noter que sur les 6 entreprises qui ont répondu au marché, c'est la seule entreprise Française. Les bennes sont fabriquées en France, contrairement à ses concurrents qui fabriquent en Hongrie.

Il faut organiser la visite du Syvalom et de l'incinérateur de la Veuve après le renouvellement du bureau du syndicat.

6. Urbanisme

a. Ferme solaire de Sermaize les Bains

Afin de poursuivre le projet d'implantation d'une ferme solaire porté par Urba 224 sur la commune de Sermaize les Bains, il a été nécessaire de modifier le PLU afin de le mettre en conformité avec le projet.

Pour rappel, il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol de 10.7 Mwh sur une emprise foncière de 11.5 ha.

Une enquête publique sur le permis de construire qui a été déposé le 16 juillet 2019, a généré 2 petites remarques (rentabilité du projet et implantation sur une partie agricole). La MRAe a demandé quelques compensations avi-faunistiques.

L'enquête publique, qui vient de se dérouler à Sermaize, avait pour but la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Sermaize les Bains afin de créer une zone Ner (Zone Naturelle Energies Renouvelables) de 16 Ha dédiée à la production d'énergies renouvelables actuellement classée en Azh (zone agricole à prédominance humide partielle) pour 8.36 Ha et Nzh (Zone Agricole à prédominance humide) pour 7.74 Ha. Aucune remarque n'a été formulée lors de cette enquête publique, aucune réserve ni des services de l'Etat, ni des Personnes Publiques Associées. Le commissaire enquêteur a donc rendu un avis favorable. Il est donc maintenant temps d'approuver cette mise en conformité. Le Président met aux voix, la mise en conformité du PLU de Sermaize est adoptée **à l'unanimité**.

b. Formation urbanisme entre le 15/11 et le 15/12

Trois sessions de formation sont organisées du 15 novembre au 15 décembre grâce au DIF (Droit Individuel à la Formation) pour les élus et les secrétaires de mairie par groupe de 15 : deux sessions sont

réservées aux détenteurs de cartes communales ou RNU et une pour les détenteurs d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ces formations auront lieu sur une journée.

7. Gestion du personnel

a. Création poste ATSEM (regroupement 2 postes école SASF)

Deux postes d'Atsem ont été créés à l'école de Saint Amand (10.82h et 8h) puisqu'ils étaient occupés par 2 personnes différentes. Or, suite à la démission de l'une d'entre elles, il paraît opportun de créer un seul poste à 18.82 heures hebdomadaires. Les 2 postes actuellement ouverts seront supprimés lors d'un prochain conseil après avis du comité technique.

b. Création poste Adjoint administratif (MFS et APC)

Deux postes d'adjoint administratif sont actuellement ouverts à la 4CVS : un poste de 15 heures à l'agence postale de Vitry en Perthois et un poste de 20 h à la Maison France Services. Suite à la demande de mutation de l'agent postal, la Directrice des Services propose de regrouper les 2 postes afin de pouvoir offrir un poste à 35h et ainsi éviter la précarité. Les 2 postes actuellement ouverts seront supprimés lors d'un prochain conseil après avis du comité technique.

c. Création poste ASMPPR (regroupement 2 postes école HLM et PSS)

Suite aux démissions d'un agent polyvalent (restauration scolaire) à l'école d'Heiltz le Maurupt et d'un agent polyvalent (entretien) à l'école de Pargny sur Saulx, les services ont été réorganisés, il convient donc de créer un poste unique pour ces 2 missions à raison de 24.08 h hebdomadaires. Les 2 postes actuellement ouverts (6.08h et 18h) seront supprimés lors d'un prochain conseil après avis du comité technique.

Ces 3 créations de postes sont **approuvées à l'unanimité**.

8. Affaires financières

a. DM BG emprunt

Afin d'honorer le paiement des emprunts, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section fonctionnement			
c/60633	D	Fournitures de voirie	- 360 000.00 €
c/023	D	Virement à la section d'investissement	+ 360 000.00 €
Section Investissement			
c/1641	D	Remboursement capital emprunts	+ 360 000.00 €
c/021	R	Virement de la section de fonctionnement	+ 360 000.00 €

Cette DM est **approuvée à l'unanimité**.

9. Aides économiques

L'Etat a mis en place des aides afin de relancer l'économie, les grandes lignes sur ce que les communes peuvent financer se trouvent dans le plan France Relance qui est consultable sur le site de la DGFIP. Les dossiers de DSIL exceptionnelle doivent être déposés avant le 23 octobre en 3 exemplaires auprès de la Sous-Préfecture.

Le fonds résistance mis en place depuis quelques mois a permis d'aider une 2^e entreprise sur le territoire de la 4CVS.

10. Maisons de santé

Afin de réaliser l'extension de la Maison médicale de Sermaize les Bains, il est nécessaire de recruter divers cabinets :

a. Choix d'un contrôleur technique Sermaize les Bains

2 propositions : Qualiconsult pour 2 960 €

Socotec pour 2 970 €

Les prestations étant identiques, le bureau propose de retenir Qualiconsult.

Cette proposition est **validée à l'unanimité**.

b. Choix d'un coordinateur SPS Sermaize les Bains

2 propositions : Qualiconsult pour 2 170 €

CS BTP pour 1 250 €

Les prestations étant identiques, le bureau propose de retenir CS BTP.

Cette proposition est **validée à l'unanimité**.

c. Choix d'un bureau pour l'étude géotechnique Sermaize les Bains

2 propositions : Masterdiag pour 4 450 €

Fondasol pour 5 180 €

L'offre de Fondasol étant meilleure qualitativement, le bureau propose de le retenir.

Cette proposition est **validée à l'unanimité**.

d. Location de la Maison médicale de Vanault les Dames à la MSA

La MSA est à la recherche d'un local sur Vanault les Dames afin de mener sa campagne « Instants santé » auprès des agriculteurs du secteur, la 4CVS a proposé la maison médicale et propose de fixer le montant de la location pour la semaine du 1^{er} au 7 octobre à 350 €.

Cette proposition de tarif est **validée à l'unanimité**.

11. Demande de subvention DSIL exceptionnelle

Dans le cadre de la relance, l'Etat a décidé de mettre en place de la DSIL exceptionnelle, pour en bénéficier, les dossiers devaient être déposés avant le 4 septembre, la 4CVS a déposé les dossiers suivants, déjà prévus au budget afin d'obtenir plus de subventions. Pour que ces dossiers soient complets, il est nécessaire de délibérer pour chacun d'entre eux et de valider leur plan de financement :

a. Accessibilité 2020

Il s'agit de la phase 2 du programme d'accessibilité.

Dépenses HT :	117 520.00 €
(Montant plafonné	105705.00 €)
Recettes :	
DSIL 40 %	40 282.00 €
DSIL exceptionnelle 40 %	40 282.00 €
Autofinancement	20 141.00 €

La demande de subvention supplémentaire est **adoptée à l'unanimité**.

b. Label Ecole Numérique 2020

Il s'agit de l'appel à projets de l'éducation nationale permettant d'améliorer l'équipement informatique dans les écoles.

Dépenses HT :	11 219.00 €
Recettes :	
Ministère Education 50 %	5 609.50 €
DSIL exceptionnelle 30 %	3 365.70 €
Autofinancement	2 243.80 €

La demande de subvention supplémentaire est **adoptée à l'unanimité**.

c. Equipements Numériques

Il s'agit de l'équipement numérique du programme annuel :

Dépenses HT :	29 586.45 €
Recettes :	
DETR 50 %	14 793.23 €
DSIL exceptionnelle 30 %	8 875.94 €
Autofinancement	5 917.29 €

La demande de subvention supplémentaire est **adoptée à l'unanimité**.

d. Rénovation Thermique

Il s'agit de la rénovation thermique du vestiaire de foot de Sermaize les Bains et de la mise aux normes électriques des bâtiments scolaires suite au passage de Bureau Véritas pour les contrôles périodiques.

Dépenses HT :	22 803.88 €
Recettes :	
DETR 40 %	9 121.55 €
DSIL exceptionnelle 40 %	9 121.55 €
Autofinancement	4 560.78 €

La demande de subvention supplémentaire est **adoptée à l'unanimité**.

12. Questions diverses

Plusieurs élus demandent s'il serait possible de rédiger un glossaire, le secrétariat va y travailler.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AURA LIEU LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 A 20H30